Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260709-DB_2026_06_13-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle.

Absents représenté :
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Alain MOBUCHON
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

M. Henri D'HERBECOURT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 06/07/2026-13

Festival Food truck 2026- Droit de place

La Ville de Saint-Quay-Portrieux organise le Festival FOOD TRUCK durant lequel est notamment prévu un service de restauration sur place (14 Food trucks). Cet évènement se déroulera quai Richet.

Il convient de fixer le montant des droits de place qui seront appliqués aux food truck présents.

Ainsi, il est proposé un tarif unique de 300 euros pour les 3 jours, pour un camion magasin (jusqu'à 5 ml) avec électricité 2 x 16A maximum. Un supplément de 50 euros / ml sera facturé (le maximum autorisé étant de 9 ml).

Il sera également demandé le versement de 100 euros d'arrhes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De fixer un droit de place d'un montant de 300,00 € pour l'installation d'un food truck pour la durée des 3 jours du festival et un complément de 50 € / ml au-delà de 5 ml.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)